



Djihadisme

Le retrait du passeport suisse divise les élus

Que faire des «revenants» de l'État islamique? Le débat autour de la déchéance de nationalité est relancé à Berne

Gabriel Sassoon Zurich

La question brûlante du retour en Suisse de voyageurs du djihad donne du fil à retordre au Conseil fédéral. Quel traitement faut-il réserver aux ressortissants suisses partis rejoindre l'État islamique en Syrie ou en Irak? Organiser leur rapatriement? Les laisser être jugés sur place? Ou les déchoir de leur passeport, s'ils sont binationaux? Cette dernière mesure, qui fait partie des options discutées à Berne, suscite un regain d'attention depuis que le Royaume-Uni a décidé de retirer son passeport à une jeune femme (lire l'encadré).

Pour le conseiller national Roland Büchel (UDC/SG), pas de doute, la voie à privilégier est celle de la déchéance de nationalité. Laisser la justice agir sur place, c'est bien, mais empêcher le retour de personnes dangereuses en les privant de leur passeport, c'est mieux, défend-il.

En Suisse, le retrait de la nationalité de citoyens détenant deux passeports doit répondre à des conditions strictes prévues dans la loi. Un citoyen doit avoir porté gravement atteinte aux «intérêts ou au renom de la Suisse» pour pouvoir être déchu de sa citoyenneté. C'est le cas lorsqu'il a été condamné pour un crime grave dans le cadre d'activités terroristes ou d'extrémisme violent, un génocide ou un crime contre l'humanité, entre autres, précise l'ordonnance sur la nationalité suisse.

À ce jour, la Confédération n'a jamais prononcé de retrait. Un bilan qui interroge Roland Büchel. «Comment est-ce possible? L'application de la loi est-elle trop compliquée? Ou les autorités ne font-elles pas leur boulot? J'aimerais savoir où on en est», insiste l' élu. Il va questionner très prochainement le Conseil fédéral à ce sujet. Selon la réponse, il pourrait décider de demander une révision des règles.

Une seule procédure

Combien de procédures de déchéance ont-elles déjà été lancées ou sont en cours? Selon le Secrétaire d'État aux migrations (SEM), une a été interrompue tandis qu'une autre est pendante. Il examine par ailleurs la possibilité de lancer d'autres démarches du genre «dans un petit nombre de cas». Le SEM ne livre aucun détail sur les personnes concernées.

Selon la «NZZ», la procédure interrompue visait un Italo-Suisse parti de Winterthur à 18 ans pour gagner la Syrie. Sur Facebook, on pouvait le voir posant avec une tête coupée dans la main. Il aurait perdu la vie peu de temps après.



Les conquêtes de l'EI, comme ici à Raqqa en 2014, c'est du passé. Que faire des combattants déchus? REUTERS/STRINGER - A

«Il est illusoire de penser qu'un Suisse déchu de sa nationalité ne reviendra pas illégalement»

Carlo Sommaruga Membre de la Commission de la politique de sécurité (PS/GE)

Combien de personnes pourraient être théoriquement inquiétées? Difficile aussi de le savoir. Selon le Service de renseignement de la Confédération, une vingtaine de voyageurs du djihad suisses ou binationaux - hommes, femmes et enfants - se trouveraient actuellement dans la zone de conflit irakosyrienne. Mais il ne livre pas la proportion de détenteurs de deux passeports.

Le sort à réserver à ces personnes occupe la délégation du Conseil fédéral pour la sécurité depuis des mois. Participent à la réflexion les deux nouvelles ministres Karin Keller-Sutter et Viola Amherd. De quoi envisager une approche plus favorable face aux procédures de déchéance de nationalité? C'est ce qu'espère Roland Büchel, qui rappelle que Viola

Amherd, lorsqu'elle était conseillère nationale, avait, en 2014, soutenu une motion de Marco Romano (PDC/TI) sur ce thème. L' élu plaide pour que tout binational ayant «volontairement combattu dans les rangs d'une armée étrangère ou d'un groupe armé aux motivations idéologiques» puisse être déchu de la nationalité. Le Conseil des États avait enterré la demande, acceptée au National.

«Mieux les contrôler ici»

Aujourd'hui à Berne, l'idée de priver de leur passeport les voyageurs du djihad divise. Dans le camp bourgeois, des représentants du PDC, PLR et PBD la défendent, selon un coup de sonde mené par le «Blick». À gauche, Carlo Sommaruga (PS/GE), membre de la Commission de la politi-

que de sécurité, se montre par contre très critique. «Il est illusoire de penser qu'un Suisse déchu de sa nationalité ne reviendra pas illégalement. La meilleure solution pour la sécurité du pays est de le rapatrier, de le juger puis de lui faire purger sa peine. On peut mieux le contrôler ici.»

À droite aussi, des sceptiques se font entendre. Le sénateur Andrea Caroni (PLR/AR) juge la «solution pas idéale» car «elle peut encourager une course à la déchéance entre deux États». Présidente de la Commission de politique extérieure, Elisabeth Schneider-Schneiter (PDC/BL) trouve qu'un retrait du passeport ne règle rien. «On ne peut pas se débarrasser d'un problème en le déléguant à un autre État. Les questions sécuritaires doivent être décidées de manière concertée.»

Le problème des djihadistes devenus apatrides

Alors que l'organisation État islamique est sur le point d'être vaincue, acculée dans une dernière poche à l'est de la Syrie, le retour des djihadistes est un vrai casse-tête pour de nombreux pays. Le retrait des troupes américaines annoncé par Donald Trump met les puissances européennes sous pression. Le président américain a récemment exhorté ses alliés à récupérer leurs ressortissants détenus par les Forces démocratiques syriennes, sous peine de devoir les relâcher lors du

désengagement américain. Mais la perspective de voir revenir des combattants potentiellement dangereux divise. Pour pallier ce problème, la déchéance de nationalité apparaît comme une option convenable aux yeux de plusieurs États. Mais si certains pays autorisent le retrait de nationalité pour les personnes binationales, la suppression du passeport pose problème dans le cas où le djihadiste n'a qu'une seule citoyenneté. Au Royaume-Uni, le ministre de l'Intérieur, Sajid Javid, a créé le débat en

retirant sa citoyenneté britannique à Shamima Begum, une jeune femme partie rejoindre le califat en Syrie en 2015. Cette dernière se retrouve alors sans nationalité, ce qui est contraire au droit international interdisant de laisser une personne apatride. Le ministre justifie sa décision en affirmant que les origines bangladaises de Shamima lui donnent droit à la nationalité de ce pays, bien qu'elle n'y soit jamais allée. Une déclaration rejetée immédiatement par les autorités du Bangladesh.

Le cas de Shamima est loin d'être isolé. De nombreux États se renvoient la patate chaude du djihadisme. De l'autre côté du globe, l'Australie et les îles Fidji se rejettent la responsabilité de Neil Prakash, soupçonné de liens avec Daech. Quant à Donald Trump, contredisant sa propre injonction envers les Européens, il a décidé d'interdire l'entrée aux États-Unis à Hoda Muthana, une jeune Américaine qui avait quitté le pays en 2014 pour rejoindre l'État islamique.

Virginie Maret

Coup de chaud sur les fruits et légumes

La météo quasi printanière annonce des cultures précoces. Mais elle fait courir un gros risque en cas de retour du gel

Les vacances de février se terminent comment elles avaient commencé: sous un soleil radieux. Mais dans les cultures, l'heure n'est pas au repos. «Tout a démarré trop vite, c'est un souci», lance Christophe Courtois, de la ferme qui porte son nom, à Sauvigny. Jonglant entre l'arboriculture et le maraîchage, le producteur genevois assiste au réveil précoce de la végétation sous l'effet des températures élevées. Ces conditions particulières le contraignent à cumuler des travaux qui, d'ordinaire, s'échelonnent dans le temps. «En ce moment, nous taillons nos arbres. On n'a pas eu le temps de tirer les branches qu'il a fallu commencer l'épandage du fumier dans le potager.»

Trop vite, trop tôt. Ce constat s'applique également pour Sébastien Jacquat dans le domaine qu'il partage avec son frère, à Bossy. «J'ai pris du retard dans mon boulot», dit-il. En ce moment, les nuits relativement fraîches permettent de contenir le bourgeonnement précoce. Il n'empêche, ses arbres fruitiers requièrent une attention particulière. «Les abricotiers sont prêts à débourrer, ils ont trois semaines d'avance, c'est un record» dit-il.

À vrai dire, la crainte porte moins sur les chaleurs hivernales que sur un retour du froid au printemps. Car un coup de gel pourrait sérieusement endommager les bourgeons et compromettre les récoltes. Tant que les saints de glace (mi-mai) ne sont pas passés, nul n'est à l'abri.

À l'heure où elle est taillée, la vigne réagit, elle aussi, à la chaleur exceptionnelle de ce début d'année. «Une minute après la coupe, la vigne pleure, a remarqué Sébastien Jacquat. C'est le signe que la sève est déjà en hauteur.» Dès lors, sa crainte du froid persiste: «Un gros gel à -6 ou -7 degrés au printemps peut faire gonfler la sève jusqu'à l'éclatement du tronc.»

Voilà donc la hantise dans les cultures: une floraison précoce suivie de coups de froid. Comme en 2017. À cela s'ajoute un autre fléau avec, déjà, les signes d'un retour de la sécheresse.

Luca Di Stefano

Pour la transparence

Conseil national De nouvelles règles devraient rendre le financement des partis et des campagnes plus transparent. La commission compétente du National a donné son feu vert à l'élaboration d'un contre-projet à l'initiative actuellement discutée. Mais seulement du bout des lèvres. **ATS**

Excision au tribunal

Justice La condamnation d'une mère somalienne qui avait fait exciser ses fillettes (7 ans et 6 ans) au pays avant de gagner la Suisse est confirmée. Elle avait écopé de 8 mois avec sursis. Le Tribunal fédéral estime qu'un tel acte est punissable même s'il a été commis à l'étranger dès lors que son auteur se trouve en Suisse. **ATS**